



Shash Petapan

Bulletin no. 4 - mars 2023

LES DERNIÈRES NOUVELLES DU REGROUPEMENT PETAPAN

Le 31 mars dernier, les chefs des Premières Nations d'Essipit, Nutashkuan et Mashteuiatsh ont annoncé que les négociations en cours depuis plus de 40 ans s'étaient conclues avec le gouvernement du Canada. Cependant, il faudra attendre encore quelques semaines avant de pouvoir en dire autant avec le gouvernement du Québec. Ce dernier a demandé encore un peu de temps afin de finaliser certains éléments à l'interne et ce, malgré l'annonce faite par le premier ministre François Legault, en pleine campagne électorale l'automne dernier, réitérée par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, Ian Lafrenière, à la fin janvier 2023.

Espaces autochtones, dans son article du 31 mars, cite le ministre Lafrenière : « Les chefs de Petapan ont rencontré plusieurs élus, et ça a aidé énormément pour faire comprendre la portée et l'intérêt du traité. Mais il reste quand même du travail de pédagogie et d'éducation à faire face au projet ».

Dans le communiqué du 31 mars 2023, le chef des Innus d'Essipit déclare : « On accepte que le gouvernement se donne quelques semaines pour attacher certains éléments de son côté mais, pour nous, il est temps de passer à une autre étape. Cette étape passe par un signal clair du premier ministre Legault et son implication directe dans la conclusion du projet de traité par son gouvernement. La balle est dans son camp et on s'attend à une rencontre avec lui dans les meilleurs délais ».

Pas de signature d'un traité avant 2024-2025

Les chefs Innus maintiennent l'engagement pris envers leurs populations d'amorcer une phase d'information et d'échanges dans les communautés.

Nous vous rappelons que la signature du projet de traité n'est pas pour demain et que celle-ci ne pourra avoir lieu sans que les populations des trois Premières Nations se soient prononcées de façon démocratique, par référendum, quant à l'acceptation ou non de ce projet de traité.



Shash Petapan

Bulletin no. 4 - mars 2023

PROCHAINE ÉTAPE : À LA RENCONTRE DES COMMUNAUTÉS

La prochaine étape du processus est une phase d'information et d'échanges dans les communautés qui permettra une compréhension par les membres des enjeux et du contenu du projet de traité, ce qui nous mènera au parafe, lequel aurait lieu d'ici les 12 à 18 prochains mois si les Conseils des trois Premières Nations l'autorisent.

Suivant le parafe, l'étape suivante sera la période référendaire qui se conclurait par des référendums dans les trois Premières Nations. Les Premières Nations ainsi que les gouvernements pourraient toutefois convenir de délais différents. La signature n'est donc pas pour demain, mais notre travail continue !

LE REGROUPEMENT PETAPAN RÉPOND À VOS QUESTIONS :

Question du mois :

POURQUOI LE PROJET DE TRAITÉ EST-IL NÉGOCIÉ AVANT QUE LES POPULATIONS SOIENT INFORMÉES ?

Pour bien présenter un projet de grande envergure comme celui-ci à nos populations et les informer, il faut d'abord établir des bases d'un projet avec les autres parties prenantes, soit les gouvernements du Québec et du Canada. En ce moment, c'est un projet de traité qui a été négocié entre les gouvernements du Canada, du Québec et ceux des Premières Nations. Nous sommes encore loin de l'étape de la signature, car la population doit d'abord être informée convenablement. Nous aurons l'occasion d'avoir de nombreuses discussions avant qu'une décision finale soit prise de façon démocratique, par référendum, et que le traité soit signé et mis en œuvre.

Quelques faits saillants

- Le projet de traité Petapan fait figure de pionnier, s'inscrivant dans une nouvelle génération de traités qui ne contiennent aucune extinction de droit et qui n'affectent pas les droits des autres Premières Nations.
- Le projet de traité sera évolutif et s'inscrit dans le processus de réconciliation entre les gouvernements et nos Premières Nations. Le projet de traité tient compte des principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et l'évolution du projet de traité sera guidée par celle-ci.
- Le projet de traité comprend 23 chapitres, contenant notamment les sujets suivants :
 - Le patrimoine et la culture
 - Le régime territorial propre aux Premières Nations
 - La pleine gestion d'Innu aïtun (les activités traditionnelles)
 - L'environnement
 - L'autonomie gouvernementale
 - Les arrangements financiers
 - Les redevances
 - Des mesures de développement socioéconomiques
- Les gouvernements des Premières Nations pourront exercer des compétences étendues sur leurs terres en pleine propriété (Innu assi) et sur une foule de sujets sur Nitassinan, concernant leurs droits, leur culture et leur identité.